

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	66
----	----	----

PRESENTS	51
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	26

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation  
**14 NOVEMBRE 2023**

Date d’Affichage  
**14 NOVEMBRE 2023**

*L’an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Michel BONNET à Bernard FERRET, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Alain GLADE à Martine CLARAZ ANGOSTO, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

**Absents - Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Robert CINQ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Eric PILUDU, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

**N°238\_2023**

**ACTES : 7.1.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Décision modificative N°1 Budget Mobilité**

## Exposé des motifs

La Communauté d'Agglomération fait appel à des contrats de ligne de trésorerie pour gérer ses fonds. L'un des contrats actifs porte sur le budget Mobilité. Une nouvelle consultation a eu lieu en décembre 2022, pour un contrat allant du 21 décembre 2022 au 20 décembre 2023.

Les crédits budgétés au chapitre 66 sont insuffisants pour honorer la commission d'engagement 2022 et les intérêts de l'année 2023. Il convient d'augmenter les crédits de 1 000 €.

Les dépenses relatives aux Catalogues et Imprimés (6236) seront moins importantes que prévues. Des crédits peuvent donc être retirés du chapitre 011 pour alimenter le chapitre 66.

## Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

Vu le budget primitif 2023 Mobilité Transport voté le 3 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 novembre 2023,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses exposées ci-dessous,

Section	Sens	Chapitre par nature	Article par nature	Article par nature	Total
Fonctionnement	Dépense	011	6236	Catalogues et imprimés	- 1 000,00
		Total 011 - Charges à caractère général			- 1 000,00
	Dépense	66	6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 000,00
		Total 66 - Charges financières			1 000,00
	<b>Total Dépense</b>				-

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.



Acte rendu exécutoire  
 - après transmission en Préfecture

Le 06 DEC. 2023

- publication - mise en ligne

Le 06 DEC. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,  
 Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
 Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
 Paul BOULVRAIS



Le Président,  
 Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.